



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 21 septembre 2018 – 19h30

### NOTE EXPLICATIVE

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole.  
Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

1) **Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à la Majorité.**

Refus d'approbation de Monsieur F. Guillo, Monsieur J-P Le Pabic et Madame Odile Le Pabic, car il n'y a pas eu de modification dans les commentaires sur l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente concernant le lot 11 : cuisine.

2) **Désignation du secrétaire de séance : Madame Elodie Lavenant**

3) **Compte rendu des délégations :**

Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

❖ **Décision n°3-2018**

Dans le cadre d'un terrassement pour la mise en place des nouveaux jeux à Kergallic, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise Jean-Michel NICOL - 56310 Melrand
  - 1 155.50 € HT soit un total de 1 386.59 € TTC

❖ **Décision n°4-2018**

Dans le cadre d'achat des jeux (fourmi et portique) à Kergallic, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise Altrad Collectivité – 34510 Florensac
  - 7 814 € HT soit un total de 9 376.80 € TTC

❖ **Décision n°5-2018**

Dans le cadre de la rénovation du mobilier de la salle du Conseil Municipal (tables), le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise AG BURO - 56100 Lorient
  - 1 934.37 € HT soit un total de 2 321.24 € TTC

❖ **Décision n°6-2018**

Dans le cadre de l'achat d'un ordinateur, d'un disque dur externe et d'un projecteur pour l'école publique, le paiement suivant a été effectué :

- A MCE Informatique – 56300 Pontivy
  - 1 040 € HT soit un total de 1 248 € TTC

❖ **Décision n°7-2018**

Dans le cadre de l'aménagement des sanitaires de l'école le paiement suivant a été effectué :

- A la MTB Christian Kervarrec – 56150 Baud
  - 1 585.52 € HT soit un total de 1 902.62 € TTC

❖ **Décision n°8-2018**

Dans le cadre de remplacement de velux à l'école publique, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise Anthony Le Jossec – Saint Barthélémy
  - 1 126.90 € HT soit un total de 1 352.28 € TTC

❖ **Décision n°9-2018**

Dans le cadre des remplacements de velux dans les logements 2 et 2bis rue de la Mairie, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise Anthony Le Jossec – 56150 Saint Barthélémy
  - 4 607.50 € HT soit un total de 4 860.91 € TTC

❖ **Décision n°10-2018**

Dans le cadre de l'installation de portails au Stade E. le Thuaut, le paiement suivant a été effectué :

- A l'entreprise Le Rouzo – 56930 Pluméliaul
  - 1 750 € HT soit un total de 2 100 € TTC

❖ **Décision n°11-2018**

- Attribution du logement 11 rue de la Gare à Madame Lejeune Nathalie depuis le
  - 1er septembre 2018 pour un loyer de 395.22 € TTC avec un cautionnaire

❖ **Décision n°12-2018**

- Attribution du logement 6 rue des Mésanges à Monsieur Le Fouler Glen à partir du :
  - 7 septembre 2018 pour un loyer de 600.44 € TTC, sans cautionnaire.

<b>❖ Nomination et Création de poste de conseillers municipaux délégués – Budget Commune – Délibération</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil municipal. Madame le Maire propose en remplacement du conseiller délégué précédent et démissionnaire, de nommer un nouveau conseiller délégué qui aura en charge « Les travaux- Voirie et Bâtiments » et propose la création de poste d'un second conseiller municipal délégué qui aura en charge l'animation et la culture.

L'indemnité sera fixée comme suit :

- **Conseillers délégués** : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.
  - Madame le Maire propose de nommer Monsieur Gwénael Caro, Conseiller Délégué et Madame Valérie Jan, Conseillère Déléguée
  - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'indice brut terminale de la fonction publique.

Le Bureau municipal propose :

- d'Adopter la proposition du Maire.
- d'Inscrire au budget les crédits correspondants.
- De mettre à jour le Tableau du Conseil Municipal

<b>Votes : Pour 11</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention(s) 3</b>
------------------------	-----------------	------------------------

## ❖ **Rénovation d'armoires et lanternes vétustes - Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public (armoires et lanternes vétustes) une convention de financement et de réalisation doit être signée avec Morbihan Energie concernant.

- Le remplacement d'armoires et lanternes vétustes pour un montant total de
  - **20 640 € TTC** (soit 17 200 HT).
  - 30 % de contribution du SDEM du montant HT de l'opération soit 5 160 €
  - reste à la charge de la commune **15 480 € TTC** (soit 12 040 € HT)

### **Armoires (2) :**

- 001 Rue de la Gare
- 008 St Thuriau

### **Luminaire (16) :**

- 001 à 008 Rue de la Gare --> 8 points
- Remplacement des points : 009 - 011 - 012 par des points lumineux existants,
- 0179 à 0181 Kernestic --> 3 points
- 0120 à 0123 Rue de Kergallic --> 4 points
- 0178 Galuage --> 1 point
- Place de l'Eglise : Eclairage au sol supprimé : Dangereux

Le Bureau Municipal Propose :

- De signer la convention de financement et de réalisation

<b>Votes : Pour</b> 14	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 0
------------------------	-----------------	------------------------

## ❖ **Multiservices – Aide ponctuelle– Délibération**

Dans le cadre du soutien au Multiservice, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de consentir 4 mois de gratuité de loyer pour les mois de Septembre Octobre Novembre et Décembre 2018.

En contrepartie, la gérante devra prendre contact avec la Trésorerie de Baud, pour établir un échéancier afin d'épurer les loyers (5 mois) dûs à ce jour et fournir ce document à la Mairie.

Le Bureau municipal propose :

- De consentir 4 mois de gratuité de loyer pour le Multiservice pour les mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 2018
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférant

<b>Votes : Pour</b> 14	<b>Contre</b> 0	<b>Abstention(s)</b> 0
------------------------	-----------------	------------------------

## ❖ **Décision modificative N°1 – Budget Commune – Délibération**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser sur le budget Commune les virements et inscription de crédit ci-après : (il s'agit d'une opération d'ordre qui n'a donc pas d'incidence financière sur le budget communal).

### Budget Commune : Dépense d'investissement

Dépense art 2313-041	Construction	+ 2 200 €
Dépense art 2315-041	Installation, matériel et outillage technique	+ 7 500 €

### Budget Commune : Recette d'investissement

Recette art 2033-041	Frais d'insertion	+ 9 700 €
----------------------	-------------------	-----------

Le Bureau municipal propose :

- D'approuver la décision modificative n°1, du Budget Commune 2018 comme détaillée ci-dessus,

Votes : Pour 14	Contre 0	Abstention(s) 0
-----------------	----------	-----------------

### ❖ Décision modificative N°1 – Budget Assainissement– Délibération

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser sur le budget Assainissement les virements et inscription de crédit ci-après : (il s'agit d'une opération d'ordre qui n'a donc pas d'incidence financière sur le budget communal)

### Budget Commune : Dépense d'investissement

Dépense art 2315-041	Installation, matériel et outillages techniques	+ 2 700 €
----------------------	-------------------------------------------------	-----------

### Budget Commune : Recette d'investissement

Recette art 2033-041	Frais d'insertion	+ 2 700 €
----------------------	-------------------	-----------

Le Bureau municipal propose :

- D'approuver la décision modificative n°1, du Budget Assainissement 2018 comme détaillée ci-dessus,

Votes : Pour 14	Contre 0	Abstention(s) 0
-----------------	----------	-----------------

### ❖ Créations de poste – Délibération

#### Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore le biais de l'avancement à l'ancienneté. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe 35h/semaine

Le Bureau municipal propose :

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe actuellement pourvu par l'agent.
- Dit que le tableau des effectifs sera modifié à compter du 1er Aout 2018.

Votes : Pour 14	Contre 0	Abstention(s) 0
-----------------	----------	-----------------

## ❖ Créations de poste – Délibération

### Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore le biais de l'avancement à l'ancienneté. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, 28h30 /semaine

#### Le Bureau municipal propose :

- La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, 28h30/semaine
- Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe actuellement pourvu par l'agent.
- Dit que le tableau des effectifs sera modifié à compter du 1er Aout 2018.

### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> aout 2018**

Nombre	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	0	Temps non complet – 28h30/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 23/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 20/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 28/35 <sup>ème</sup>

**Votes : Pour 14**

**Contre 0**

**Abstention(s) 0**

## ❖ Créations de poste – Délibération

### Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore le biais de l'avancement à l'ancienneté. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, 20h00 /semaine

#### Le Bureau municipal propose :

- La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, 20h/semaine

- Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint technique territorial actuellement pourvu par l'agent.
- Dit que le tableau des effectifs sera modifié à compter du 1er octobre 2018 comme ci-dessous

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> Octobre 2018

Nombre	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	0	1	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps non complet – 28h30/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	1	0	Temps non complet - 23/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 20/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps complet
1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet - 28/35 <sup>ème</sup>

**Votes : Pour 14                      Contre                      0                      Abstention(s)                      0**

### ❖ **Choix de la Trésorerie de rattachement – Délibération**

Madame le Maire informe que suite à la motion au Soutien de La Trésorerie de Baud en juillet 2018, il convient de se positionner sur le choix de la Trésorerie de rattachement, soit la Trésorerie de Locminé ou la Trésorerie de Pontivy.

Le Bureau municipal propose :

- De retenir la Trésorerie de Pontivy

**Votes : Pour 14                      Contre                      0                      Abstention(s)                      0**

### ❖ **Informations diverses**

☞ **L'enquête publique pour la vente des chemins ruraux** se déroulera du 1er au 16 octobre 2018 inclus. Madame Josiane Guillaume à été nommée Commissaire Enquêtrice.

Suite à l'article paru dans le bulletin communal et la lettre d'info sont concernés par cette enquête les demande d'achat reçues en Mairie, situés dans plusieurs secteurs de la commune : Kercadio, Cosporh, Bodrain, Talforêt Haut, Le Resto, Govéro, Kerru, Kerhel, St Corentin, St Guen, Les Saules, Guernic Saint Fiacre, Kerhuilic, Kernicol, Guerdoaric.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés à la mairie pendant la durée de l'enquête. Le dossier est également consultable sur le site internet <http://www.saint-barthelemy56.net>;

Toute personne pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre, chaque jour ouvrable, aux heures d'ouverture de la mairie, à savoir : lundi jeudi et samedi de 9h à 12h, mardi mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur par mail

([accueil.mairie.saintbarth@orange.fr](mailto:accueil.mairie.saintbarth@orange.fr)) ou par voie postale (MAIRIE – rue de la Mairie – 56150 ST-BARTHELEMY) avant la date de clôture de l'enquête.

Madame GUILLAUME Josiane, recevra en personne les observations des intéressés à la mairie de St-Barthélémy le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 de 9h à 12h et le mardi 16 octobre 2018 de 14h à 17h.

A l'expiration de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui le transmettra, dans un délai d'un mois, au Maire, avec ses conclusions. Ses conclusions seront alors tenues à la disposition du public en mairie durant une année.

Les frais de bornage relatifs à cette enquête seront à la charge des demandeurs.

Les cessions proprement dites pourront intervenir à l'issue de l'enquête publique, puis d'une délibération du Conseil Municipal qui permettra la validation ou non des demandes.



### ➔ **Rapports sur le prix et la qualité du service - Eau du Morbihan**

Le comité syndical de l'Eau du Morbihan a adopté le vendredi 29 juin 2018, les rapports sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de l'année 2017, en application de l'article L2224-5 DU Code Général des Collectivités territoriales.

Deux rapports distincts ont été présentés : l'un relatif aux compétences obligatoires Production et transport qui concerne les membres de « Eau du Morbihan » et l'autre relatif à la compétence optionnelle Distribution. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Vous pouvez télécharger les documents à partir du site [www.eaudumorbihan.fr](http://www.eaudumorbihan.fr)

(chemin : télécharger/Rapports d'activités).

 	Production Transport	Distribution (moyenne)	
2015	0,61 € HT / m3	311,44 € pour 120 m3	2,60 € / m3
2016	0,61 € HT / m3	319,67 € pour 120 m3	2,66 € / m3
<b>2017</b>	<b>0,61 € HT / m3</b>	<b>322,83 € pour 120 m3</b>	<b>2,69 € / m3</b>

### ➔ **Salle Polyvalente : Compte Rendu / Calendrier des travaux au 13-07-2018**

#### **Lot N°1 : Gros Œuvre – Maho**

- Démolition : S26-27 (Début le 26 juin)
- Terrassement : S30
- Massifs : S31
- Longrines : S38
- Réseaux : S38
- Dallage : S38
- Élévation : S39-40
- Finition : S41

#### **Lot N°2 : Charpente – ACM**

- Renfort de charpente : S29
- Début Charpente : S41-42
- Ossature Bardage : S39

#### **Lot N°3 : Etanchéité Couverture – Le Priol**

- Découverte - re couverture : S30
- Couverture et étanchéité extension : fin de S42

## Lot N°4 : Menuiseries extérieures – Atlantique Ouverture

- Pose de l'existant : S40
- Pose de l'extension : S44

### ⇒ Numérotation des villages :

Afin d'améliorer la distribution du courrier et la localisation des habitations par les services d'urgences, les habitations des villages d'Avéléhon, Bodrain, Govéro, Kergevaise, Kerhuilic, kernestic, la Grande Lande, Nénèze, Penpoul, Saint Corentin, Saint Fiacre, Saint Guen et Talhouët ont été numérotées (cela représente 170 numéros attribués).

Les plaques sont en Mairie depuis le 20 septembre dernier.

Un courrier sera adressé aux riverains concernés la semaine prochaine, les invitant à venir retirer leur numéro en Mairie. Les listes des adresses avec la nouvelle numérotation seront adressées au Centre de Secours, à la Gendarmerie et à la Poste. A eux ensuite de communiquer la modification de leur adresse aux différents organismes (banques, assurances, CPAM et autres...).

Le reste des villages sera numéroté prochainement...

### ⇒ Point sur la rentrée du 3 septembre à l'école des Hirondelles :

**Total actuel :** 76 élèves

**Projets de l'année :** Nature et jardins d'école - Voyage autour du monde - Musique avec la MDA

### Lundi et Mardi :

Classe 1 avec Mme Le Gall (Lundi) et Mme Corbel (mardi) : TPS-PS-MS

Classe 2 avec M Juguet : GS-CP-CE1

Classe 3 avec Mme Fradet : CE2-CM1-CM2

→ Décloisonnement de 13h30-15h00 : GS avec Mme Le Gall.

### Jedi et Vendredi :

Classe 1 avec Mme Le Gall : TPS-PS-GS

Classe 2 avec Mme Poirier : MS (Ouverture d'un demi-poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018)

Classe 3 avec M Juguet : CP-CE1

Classe 4 avec Mme Fradet : CE2-CM1-CM2

→ Décloisonnement de 13h30-15h00 : CE2 avec Mme Poirier

## ❖ Comptes rendus des différentes réunions de Commissions Communales



### Commission Travaux – Voirie du 18 Juillet 2018 :

Calcul de l'attribution du « Droit de Tirage »				
	Investissement	Fonctionnement	Financement CMC	Correction / 2017
2017		72 000 €	72 000 €	0
2018	32 000 €	30 000 €	59 354 €	- 12 645 €
2019	32 000 €	30 000 €	57 162 €	- 14 837 €
2025	32 000 €	30 000 €	44 012 €	- 27 987 €



## Droit de Tirage Saint Barthélémy - CMC 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Solde à fin 2017	14 704,02 €	13 785,01 €	28 489,03 €
Droit de tirage annuel alloué 2018	<b>32 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>62 000,00 €</b>
Régularisation Subvention PDIC 2017			0,00 €
Régularisation FCTVA 2017	6 072,70 €		6 072,70 €
<b>Total</b>	<b>52 776,72 €</b>	<b>43 785,01 €</b>	<b>96 561,73 €</b>

Dépenses de fonctionnement à la fin du 1 <sup>er</sup> trimestre	Factures Entreprises	Facturation Agents CMC	Facturation Mat/Véh CMC	
Eurovia	127,13 €			127,13 €
Buse Kernestic		176,16 €	116,00 €	292,16 €
Débroussaillage		528,45 €	604,48 €	1 132,93 €
Kernars recherche des réseaux		230,36 €	183,00 €	413,36 €
Kernars Hydrocurage	389,62 €			389,62 €
				0,00 €
<b>Solde CMC fin du 1er trimestre</b>	<b>52 649,59 €</b>	<b>41 556,94 €</b>		<b>94 206,53 €</b>

Dépenses de fonctionnement à la fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre	Factures Entreprises	Facturation Agents CMC	Facturation Matériel CMC	
CEA	747,75 €			747,75 €
CMGO - GNTA	97,51 €			97,51 €
Colas - EàF	228,29 €			228,29 €
CMGO - GNTA	1 262,66 €			1 262,66 €
CMGO - GNTA	160,76 €			160,76 €
BVTP - Arasement accotements et curage des fossés	7 204,80 €			7 204,80 €
Mairie de Baud - Pont Bascule	25,38 €			25,38 €
Chemin : Bot Pohic-St Corentin-Voncel		1 524,38 €	1 144,00 €	2 668,38 €
Transport de matériaux Kernestic		33,88 €	40,00 €	73,88 €
Fauchage Accotements - 15-06-2018		1 422,75 €	1 627,50 €	3 050,25 €
Bodivo - Orage		433,60 €	304,00 €	737,60 €
Pen Prad - Orage		623,30 €	668,00 €	1 291,30 €
Elagage		589,43 €	542,50 €	1 131,93 €
				0,00 €
<b>Solde CMC fin du 2<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>51 901,84 €</b>	<b>23 624,20 €</b>		<b>75 526,04 €</b>

Dépenses de fonctionnement à la fin du 3 <sup>ème</sup> trimestre	Factures Entreprises	Agents CMC	Matériel CMC	
Fauchage Accotements - 20-07-2017 et 21-08-2017			886,03 €	886,03 €
Kernars : Busage CMC			3 026,70 €	3 026,70 €
Pen Prad - Hydrocurage	400,00 €			400,00 €
Talhouët St Adrien - Orage			5 000,00 €	5 000,00 €
Talhouët St Adrien - Hydrocurage	400,00 €			400,00 €
Chemin Exploitation St Thuriau			3 158,08 €	3 158,08 €
				0,00 €
Pata			10 000,00 €	10 000,00 €
Panneaux - 29-08-2018	7 192,20 €			7 192,20 €
				0,00 €
<b>Solde CMC fin du 3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>44 709,64 €</b>	<b>753,39 €</b>		<b>45 463,03 €</b>

Dépenses de fonctionnement à la fin du 4 <sup>ème</sup> trimestre	Factures Entreprises	Agents CMC	Matériel CMC	
Fauchage Accotements + Fossés - 29-11-2017			7 727,30 €	7 727,30 €
				0,00 €
				0,00 €
<b>Solde CMC fin du 4<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>44 709,64 €</b>	<b>-6 973,91 €</b>		<b>37 735,73 €</b>

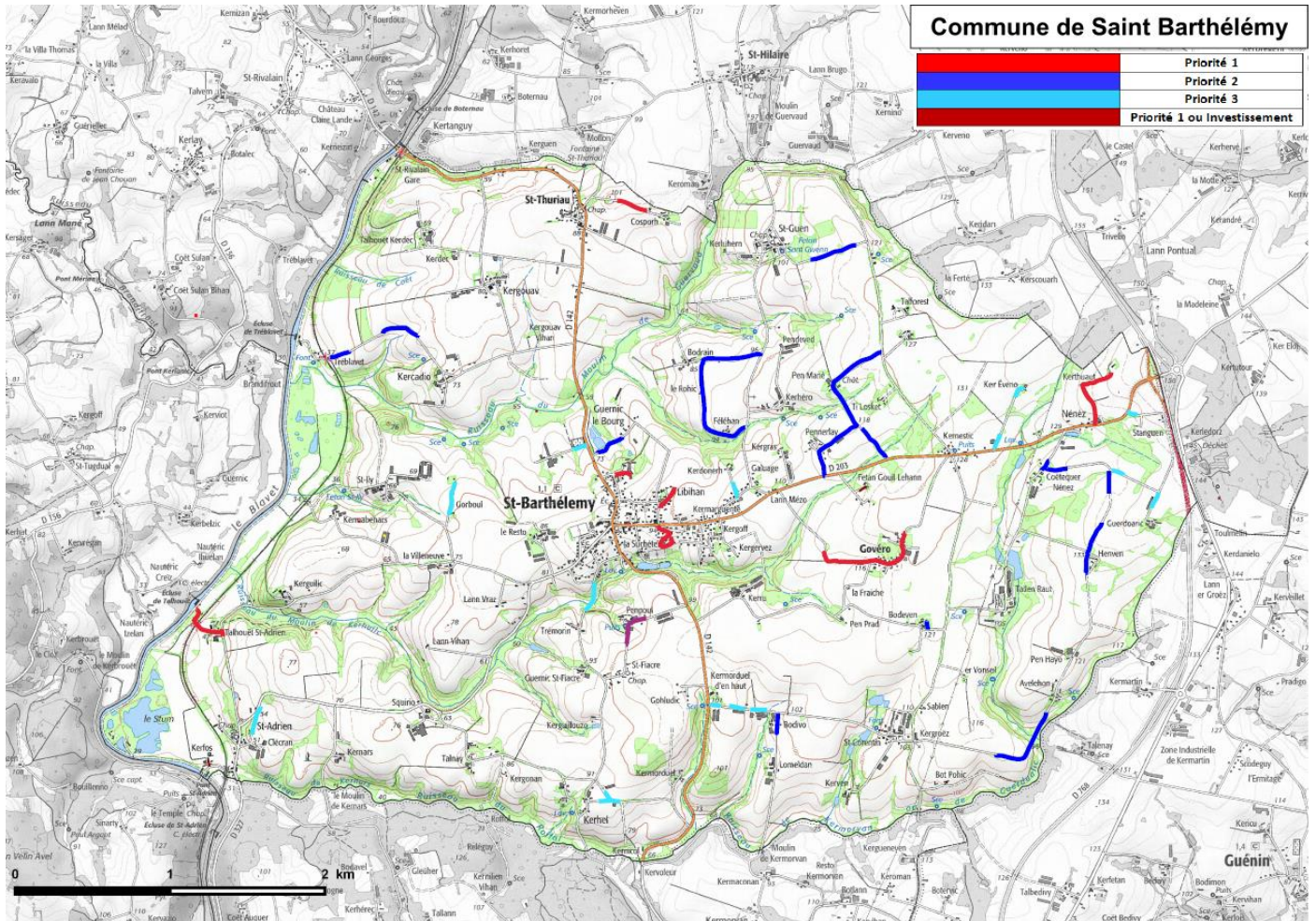
### Bordereau des prix 2017 -2018

	Signalisation	Délignage	Décrochage	GNT 3b2 0/31,5	GNT A 0/31,5	BBMB 0/10	Enrobé 0/6	Tricouche	Enrobé 0/10	Rabotage	Accotrain	Piquage	Mise niveau B.A.C	Mise niveau tampon 600	Mise niveau tampon 1	Regard grille	Balayage	Bordure	Sciage		Total H.T
Unité	U	m	m <sup>2</sup>	T	T	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	T	m <sup>2</sup>	m	U	U	U	U	U	ml	m	m		
Prix unitaire	500,00	0,05	2,00	5,00	8,00	3,10	12,00	1,95	34,00	2,05	85,00	75,00	30,00	110,00	50,00	125,00	0,20	25,00	1,00		
VC Kernestic à Talforet haut		1600			80	3700			50	400							800				14 870,00

	Signalisation	Délignage	Décrochage	GNT 3b2 0/31,5	GNT A 0/31,5	BBMB 0/10	Couche accrochage	Enrobé 0/6	Bordure	Rabotage	Dépose de bordure	Piquage	Mise niveau B.A.C	Mise niveau tampon 600	PVC 200	Regard grille	Balayage	Curage fossé	Arasement accotement		Total H.T
Unité	U	m	m <sup>2</sup>	T	T	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	T	m	m <sup>2</sup>	m	U	U	U	m	U	m <sup>2</sup>	m	m		
Prix unitaire	5000,00	0,05	1,00	4,00	16,00	7,00	2,00	65,00	12,00	7,00	3,00	50,00	50,00	80,00	15,00	80,00	0,80	0,10	0,05		
VC Talforet haut		1450			160	2900	2900		300								2900				33 152,50

## PATA 2018



### ❖ Date(s) à retenir :

**Samedi 22 septembre de 9h à 12h** : Permanence Ordures ménagères Carte Eco-gestion

**Mardi 25 Septembre** : Coupure électrique ENEDIS

**De 9h à 12h :**

St Guen, Talforet Bas, Talforet Haut, Kerhero, Lande de St Guen, La Métairie, Pen Mané, Pendevet

**De 14h à 16h30 :**

Kerdonerh, Féléan, Le Galluage, Lann Mézo, Libihan et 3 au 5, 11 au 15, 4 au 6, 10 au 12, 13Bis Rue de la Résistance.

**Mardi 25 septembre à 19h en Mairie** : Commission Enfance Jeunesse

**Mercredi 26 septembre de 14h à 17h** : Permanence Ordures ménagères Carte Eco-gestion

**Dimanche 30 septembre** : Tournoi familial de foot et basket au terrain Multisports de Kergallic organisé par le Conseil Municipal Enfants, en collaboration avec l'association « Mille pattes » Tarif 3€/équipe :

- Inscriptions en mairie
- Début du Tournoi : 13 heures.

**Ordures Ménagères :**

**Lundi 1<sup>er</sup> octobre :** Mise en service des nouveaux conteneurs et enlèvements progressifs des anciens

**Lundi 8 octobre 19h00 salle du Conseil à la Mairie :** Commission animation pour programmation calendrier des fêtes 2019

**Dimanche 21 octobre :** Animation Expo Briques Lego à la Salle des sports de 10h à 18h.

Organisé par le Comité des Fêtes de saint Barthélémy

Restauration sur place - Tarif 3€/enfants (jusqu'à 12 ans) gratuit pour les adultes

**Madame le maire clos le Conseil à : 21H12**